

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

DÉLÉGATION DE POUVOIR FINANCIER
LOI SUR LES PRESTATIONS CANADIENNES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP), je, ministre de l'Emploi et du Développement social (EDS), autorise par la présente les postes énumérés ci-dessous à exercer les pouvoirs, fonctions et attributions suivants en lien avec le programme susmentionné.

Nom du programme et référence législative		Loi sur les prestations canadiennes de relance économique	Loi sur les prestations canadiennes de relance économique	Loi sur les prestations canadiennes de relance économique
Niveau et titre du poste		Pouvoir d'engagement des fonds Article 32	Article 34	Article 33
EDSC - Administration centrale				
26.1	Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées (EDS)	P	P	P
26.6	Sous-ministre d'EDSC / Président de la CAEC ²	P	P	P
26.7	Sous-ministre du Travail ²	P	P	-
26.8	Sous-ministre délégué principal / Sous-ministre délégué ²	P	P	-
26.9	Sous-ministre adjoint principal / Sous-ministre adjoint ²	P	P	-
26.10	Directeur Général ²	P	P	-
EDSC - Service Canada				
27.1	Chef de l'exploitation (Service Canada)	P	P	-
27.2	Sous-ministre adjoint régional	P	P	-
27.3	Directeur général régional / Directeur exécutif principal / Directeur exécutif	P	P	-
EDSC - Pouvoirs fonctionnels				
28.1	Dirigeant principal des finances, DGDPF	P	P	P
28.2	Directeur général principal - DIRCM, DGDPF	P	P	P
28.3	Directeur principal / Directeur - DIRCM, DGDPF	-	P	P
28.4	Spécialistes fonctionnels - DIRCM, DGDPF	-	-	P
ARC Délégations communes - Autre ministère				
	Commissaire / Premier dirigeant	-	P	P
	Commissaire déléguée	-	P	P
	Administratrice supérieure des affaires financières et sous-commissaire – DGFA	-	P	P
	S-C, Direction générale de cotisation, de prestation et de service	-	P	-
	DG, Direction de l'administration financière	-	-	P
	DG, Direction générale de cotisation, de prestation et de service	-	P	-
	Directeur, Division de la comptabilisation des recettes, rapports et analyses (DGFA)	-	-	P
	Gestionnaire, Division de la comptabilisation des recettes, rapports et analyses (DGFA)	-	-	P
	Chef d'équipe, Division de la comptabilisation des recettes, rapports et analyses (DGFA)	-	-	P
	Agent financier, Division de la comptabilisation des recettes, rapports et analyses (DGFA)	-	-	P
	SC, Régions ³	-	P	P
	SCA, Régions ³	-	P	P
	Directeur, Centres fiscaux/Bureau des services fiscaux ³	-	P	P
	Directeur adjoint, Division des programmes ³	-	P	P
	Gestionnaire, Division des programmes ³	-	P	P
	Chef d'équipe, Division des programmes ³	-	P	P
	Officier, Division des programmes, ou poste équivalent ³	-	P	P

P Désigne l'exercice des pleins pouvoirs dans les limites du budget autorisé et en conformité avec les lois pertinentes et les instruments de politique appropriés du Conseil du Trésor et du gouvernement

¹ Selon la lettre de mandat et les responsabilités ministérielles

² Selon le mandat de la Direction générale

³ Agence du revenu du Canada: Pour les paiements uniques en région seulement

Document signé au dossier

**Carla Qualtrough, Ministre de l'Emploi
et du Développement social**

02-Oct-20

Date

Document signé au dossier

**Graham Flack, Sous-Ministre de l'Emploi
et du Développement social**

01-Oct-20

Date

PRENDRE NOTE: Pour obtenir les pouvoirs financiers en vertu de la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique, veuillez contacter l'unité de la délégation financière; Nc-fas-sfa-nhq-accounting-services-compt-ac-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca. Prière de ne pas soumettre une demande de PSMF via maSGE(SAP).